

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9259 Société : R A M

Actif Pensionné(e)

Nom & Prénom : A B S A L I

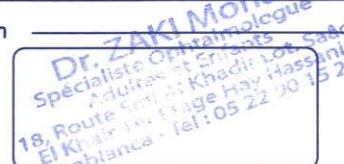
Date de naissance : 21.11.1961

Adresse : H. B. T

Tél. : 06.61.52.30.61 Total des frais engagés : 1175,- Dhs Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 31/10/2023

Nom et prénom du malade : SAKONI Fatiha Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie : maladie de l'œil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : W

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 31/10/2023

Signature de l'adhérent(e) : Ali ABS

Signature de la Mutuelle : MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/10/23	S		250 DH	Dr. ZAKI Assise Optima Adultes et Enfants Sicili et Khadidja 15/10/23

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du praticien ECOOPTIC EL KORAYCHI DAHHAN Opticien Optométriste 12, Rue Oued Darâa N° 53 Oulata - Casablanca GSM: 0661 46 23 60 Tél: 0520 00 57 37 ECOOPTIC N°P: 095015319	Date des Soins <u>01</u>	Nombre				Montant détaillé des Honoraires <u># 4,500</u>
		AM	PC	IM	IV	
						<u>DH</u>

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the 12th edition of the International System of Units (SI) base units and their definitions. It features a central vertical axis labeled 'H' at the top and 'B' at the bottom, with a horizontal axis labeled 'D' on the left. The units are arranged in a circular pattern around these axes:

- Length:** Metre (m), represented by a horizontal line segment.
- Time:** Second (s), represented by a circle.
- Mass:** Kilogram (kg), represented by a circle.
- Electric Current:** Ampere (A), represented by a circle.
- Temperature:** Kelvin (K), represented by a circle.
- Amount of Substance:** Mole (mol), represented by a circle.
- Luminous Intensity:** Candela (cd), represented by a circle.

Each unit is accompanied by its name and a small icon representing its physical quantity.

[Création, remont, adjonction]

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVISAGE

VISAS ET SACHETS DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

ECOPTIC

FACTURE N°: 1326114

Client: sakaru faticha
Nom: _____
Adresse: _____

Ville: _____
Téléphone: _____
Medecin: _____

Date: 01/11/2023

FACTURE

Monture Optique

Réf: _____

correction

	SPH	CYL	AXE	ADD
OD	+2.50	-0.50	75°	+2.75
OG	+2.25	-0.50	115°	+2.75

Type des Verres

VL

ORGANT Bleu PRO

VP

ORGANT Bleu PRO

Indice

1.6

ORDONNANCE	DESCRIPTION	PRIX
1 Monture	plastique	7000.00 D.H
2 Verres VL	ECOPTIC EL KORAYCHI DAHHAN Opticien Optométriste 12, Rue Oued Dardia N° 53 Oulfa Casablanca GSM: 0661 48 23 60 Tel: 0520 00 57 31	1900.00 D.H
2 Verres VP	ORGANT bleu PRO 1.6	1900.00 D.H
TOTAL HT		
Dont T.V.A 20%		
TOTAL TTC		4500.00 D.H

ECOPTIC
EL KORAYCHI DAHHAN
Opticien Optométriste
12, Rue Oued Dardia N° 53
Oulfa Casablanca
GSM: 0661 48 23 60 Tel: 0520 00 57 31

Arrêtée la présente facture à la somme en Dirhams de :

cinQ Cents DURhams Quatre mille

ECOPTIC Opticien-Optométriste, lunettes de vue & solaire, Adaptation des lentilles de contact

Patente: 35091079 RC: 360356 IF: 51410043

43, Bd. Oum

Entrabil Oulfa casablanca Tel: 022 90 35 90

Dr Mona ZAKI

Spécialiste en Ophtalmologie

Adulte et Pédiatrique

Ancienne Interne au CHU Ibn Rochd

**Diplômée de la faculté de médecine et pharmacie
de Casablanca**

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Chirurgie des Yeux

DIU D'Imagerie et de pathologies rétiniennes

de la faculté Paris Diderot

DIU d'OCT de la faculté de Bordeaux

Laser - Angiographie

DIU de Chirurgie Réfractive

Faculté de Médecine de Toulouse - Rangueil



الدكتورة منى زكي

أخصائية في طب وجراحة العيون

للكبار والأطفال

طبيبة داخلية بمستشفى ابن رشد سابقا

خريجة كلية الطب

والصيدلية الدار البيضاء

عضو في الجمعية الفرنسية لطب العيون

جراحة العيون

دبلوم في أمراض الشبكية

بجامعة باريس ديدرو

دبلوم OCT فيرساي

دبلوم العدسات الاصقة بجامعة بوردو

تصوير الشبكية - الليزر

دبلوم الجراحة بالليزر لتصحيح النظر

كلية الطب بتولوز

Casablanca, Le : الدار البيضاء، في :

31 octobre 2023

Mme SAKARI Fatiha

Monture + verres correcteurs progressifs

Organiques Antireflets

VL :

OD = + 2.50 (- 0.50 à 75°)

OG = + 2.25 (- 0.50 à 115°)

VP :

ODG = Add : + 2.75

ECOOPTIC
EL KORAYCHI DAHHAN
Opticien Optométriste
12, Rue Oued Darâa N° 53
Oulla - Casablanca
GSM: 0661 46 23 60 Tél: 0520 00 57 37

Dr. ZAKI Mona
Spécialiste Ophtalmologue
7^e Route
El Khouja
Casablanca
Tél: 0520 00 57 37
Lot Saâd
Hassani 15/24

05 22 90 15 24

zaki.mona.ak@gmail.com

06 65 99 25 98 (Tél + WhatsApp)

18، تجزئة سعد الخير شارع - الحي الحسني - البيضاء

18; Lotissement Saâd El Khair Bd. H.H 24 Hay Hassani - Casablanca